J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 725 5 avril 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann
Géo Meylan
Gil Stauffer

20 ANS

725

Domaine public

Après la Cedra

Dans vingt-et-un mois, pas de renouvellement des autorisations pour l'exploitation des centrales nucléaires existantes ou en construction en Suisse, si on n'a pas «la garantie de l'élimination sûre et à long terme ainsi que de l'entreposage définitif des déchets radioactifs». Pas moyen de sortir de là: la loi sur l'énergie atomique (modifiée sur vote populaire en 1979) établit clairement le principe; et la date limite de fin 1985 a été fixée par contrat entre la Confédération et la Cedra (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs), chargée de présenter le projet.

La Cedra avait sept ans pour résoudre le problème. Cinq ans sont largement passés, et personne ne croit plus que les délais seront tenus. Depuis des mois, la Cedra opère une laborieuse machine arrière, minimisant la portée pratique de ses engagements, limitant «grosso modo» ses ambitions à la production d'un préavis globalement positif, renonçant par avance à fournir tous les éléments permettant l'appréciation de l'entreprise sur le terrain. De son côté, le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, Léon Schlumpf, laisse entendre (devant les conseillers nationaux) que le délai de 1985 pourrait être prolongé.

Il y a de la désinvolture dans l'air. Faut-il rappeler que c'est pour calmer une opinion publique inquiète, et aussi pour compromettre les chances de succès de l'initiative populaire pour la démocratisation dans la construction des centrales nucléaires, que la Confédération s'était engagée à l'époque, de façon si précise, sur le problème des déchets? Trop facile aujourd'hui de jouer avec les délais. Pas admissible non plus d'entretenir un flou artistique sur la question, au moment ou s'amorce le débat sur les nouvelles initiatives énergétiques.

Quelle que soit la façon dont sera réglée, dès 1986, l'avenir de l'industrie nucléaire (on peut exclure, en tout cas, une nouvelle autorisation d'exploiter — Kaiseraugst? — liée à un montage téléscopique de délais prolongeant, à bien plaire, les sept ans fatidiques!), le problème des déchets demeurera entier. Ceux qui sont déjà produits, ceux qui reviendront de La Hague un jour ou l'autre, ceux qu'on ne pourra plus déverser dans l'Atlantique, etc. Mais la formule Cedra aura en tout cas vécu. Sept ans pour un constat d'échec, c'est assez.

La coopérative présidée par Rudolf Rometsch se sera disqualifiée sur tous les fronts. Sur le plan scientifique, l'épisode tragi-comique d'Ollon n'aura été qu'une démonstration supplémentaire d'incapacité (voir pages suivantes). Sur le plan des relations avec l'opinion, cette confusion, entretenue à coups de millions par la Cedra, entre la propagande pronucléaire et l'information sur les travaux en cours a irrémédiablement miné la confiance. Au Conseil fédéral de remettre l'ouvrage sur le métier en prenant davantage de précautions. Inutile de mettre sur pied un nouvel organisme à ce point lié aux producteurs d'énergie nucléaire: les successeurs de la Cedra devront être indépendants, mandatés par le Conseil fédéral, et non pas liés financièrement aux industriels de l'électricité, directement intéressés à leurs recherches[1]; leurs travaux seront surveillés par une commission d'experts neutre, commission paritaire au besoin, et probablement composée en partie de spécialistes étrangers. Inutile de demander à ces géologues d'organiser eux-mêmes leurs «relations publiques»: la preuve est faite qu'une réelle transparence est indispensable dans ce travail crucial, mais elle ne peut être qu'assumée officiellement par les pouvoirs publics à tous les échelons concernés. L'après-Cedra a déjà commencé. **L. B.**

[1] C'est l'un des points que développe Marcel Burri dans son livre qui vient de paraître aux Editions d'en Bas (adresse utile: c.p. 304, 1017 Lausanne 14): «Qu'en faire? Les déchets radioactifs, un problème non résolu».

DÉCHETS RADIOACTIFS

Comment la Cedra a choisi Ollon

C'est donc chose faite: la commune d'Ollon, appuyée par toutes celles du Chablais vaudois et valaisan, a déposé son opposition à la requête des travaux de la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) dans le bois de la Glaive en vue de futurs dépôts de déchets moyennement radioactifs. Lors d'une séance publique, la Municipalité a invité les citoyens à venir consulter cette opposition au greffe; c'est un exercice d'autant plus intéressant que le texte de l'opposition a été rédigé par un homme de loi (Me Wurtzburger) qui dû faire un bel effort de synthèse et de syntaxe pour dire en phrases claires et peu nombreuses ce que des experts expliquent dans des rapports plus ou moins hermétiques (voire en allemand!).

DP a déjà évoqué (721, 8 mars 1984) les résultats de l'un de ces rapports, justement celui qui venait de Zurich. Résumons-en un autre qui a ceci d'intéressant qu'il va dans le sens de thèses ici défendues depuis longtemps.
Il s'agit d'une critique très fouillée réalisée par un géologue genevois, D. Rigassi, qui a décortiqué les processus de choix des sites considérés par la CEDRA, comme aptes à accueillir les déchets moyennement radioactifs.

UN «TRAVAIL» EN TROIS PHASES

Dans un premier temps, cent sites avaient été pris en considération, dans divers types de roches. Celui qui s'amuse à reporter ces sites sur une carte de la densité de population pourra constater que tous les sites sont localisés dans des zones de faible peuplement. Hélas, ces zones (principalement le Jura et les Alpes) sont aussi celles où le risque sismique est le plus élevé. Aucun site sur le plateau entre le Léman et le lac de Constance, où, pourtant, les tremblements de terre sont rares et où il y aurait des roches d'accueil favorables. Mais où il y a également pas mal d'électeurs et d'hommes politiques...
Deuxième phase des travaux: la sélection des vingt sites. Parler de «travaux» est un euphémisme. En effet, constate D. Rigassi, le rapport qui justifie ces choix n'est souvent qu'une redite du rapport précédent des cent sites «... dont certains passages sont reproduits mot à mot. (...) Il est clair que durant la période séparant la parution des deux rapports, on n'a fait aucun travail géologique original nouveau. Les textes descriptifs des sites restent aussi flous, aussi partiels et aussi partiaux; mais on a abandonné certains éléments essentiels, ainsi les références au risque sismique».

Enfin, dernière phase des travaux, sans doute la plus croquignolette, celle du choix des trois derniers sites, dont Ollon. La CEDRA donne ses

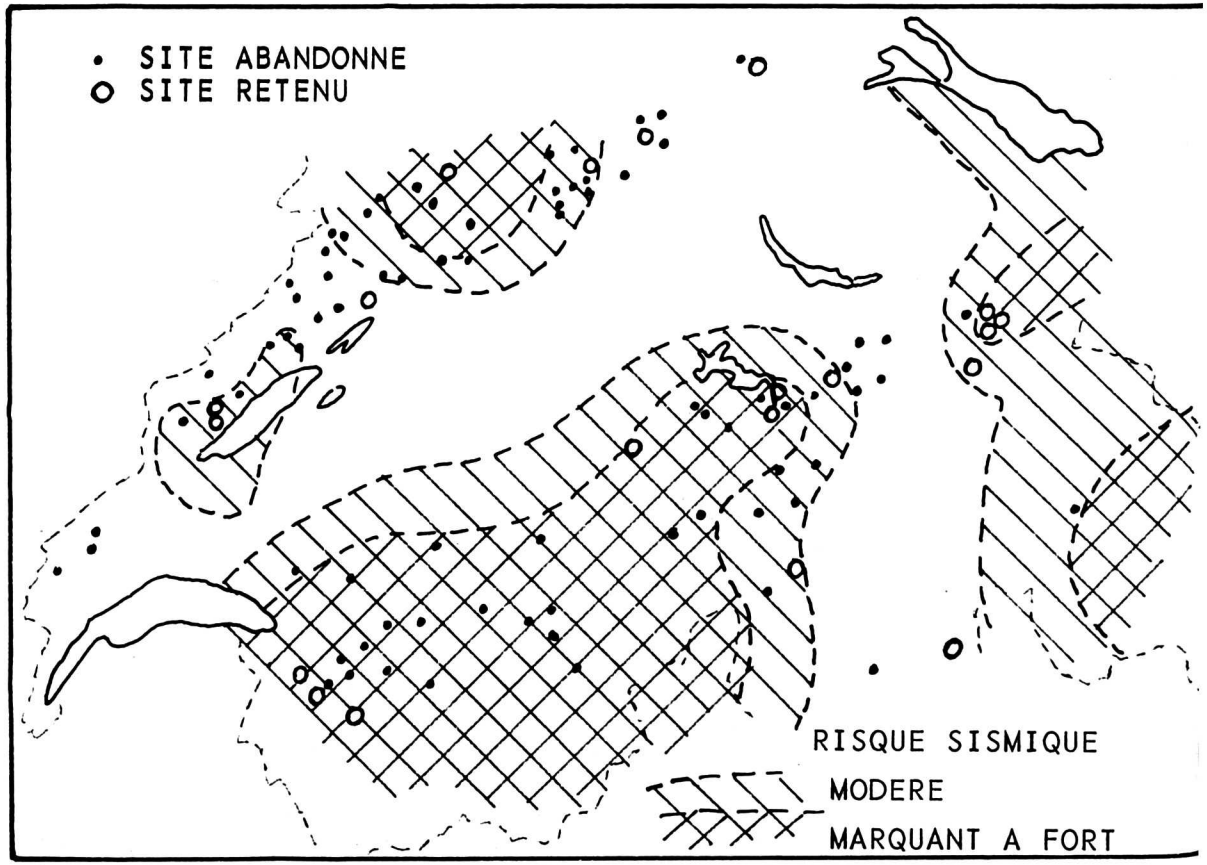

Le tir groupé de la Cedra sur les régions à risques sismiques

résultats sous forme de grands tableaux, à la manière des tests présentés par les consommatrices, à la différence fondamentale qu'il n'y a pas de test! Simplement, il y a plusieurs tableaux où figurent les sites et leurs caractéristiques et, pour chacune des caractéristiques, il y a, dans la case correspondante, une appréciation. L'appréciation est dans certains tableaux sous forme de texte (bon, moyen, etc...), dans d'autres, sous forme de symboles, dans d'autres encore elle se traduit par un grisé de la case plus ou moins foncé suivant le jugement et, finalement, même sous forme de chiffres. Chaque tableau est établi selon un système différent, comme si l'on avait tout mis en œuvre pour tromper le lecteur. D. Rigassi ne s'est pas laissé faire et a tout traduit dans le bon vieux système des notes, ce qui lui a permis, ensuite, d'établir des moyennes.

Chemin faisant, il s'est aperçu que les appréciations de la CEDRA étaient souvent fantaisistes. Par exemple, dans un des tableaux la CEDRA donne une appréciation des risques sismiques: pour les vingt sites, appréciation bonne. Or ces risques sont, d'après les connaissances actuelles, bonnes pour quatre sites, moyennes pour six et mauvaises pour les dix autres. Allez savoir pourquoi la CEDRA arrive à un autre résultat.

CRITÈRES EN PAGAILLE ET NOTES TRAFIQUÉES

Passons maintenant aux moyennes, affaire de voir comment se place le candidat Ollon, puisque c'est lui qui nous intéresse plus directement (mais les choses sont tout aussi incohérentes pour les autres). La toute première appréciation porte sur des critères géométriques, géologiques et hydrologiques: on pourrait dire qu'il s'agit là des branches principales! Or Ollon est mauvais: dix-huitième sur vingt! Et ceci en se basant sur les appréciations de la CEDRA elle-même...

Devant ce mauvais résultat, la CEDRA refait les moyennes en trafiquant quelque peu les notes. C'est dans ce tableau nouveau, par exemple, que toutes les données sismiques sont uniformisées et considérées comme favorables. Ollon se trouve alors propulsé à la cinquième place, ce qui est une belle promotion. Ensuite, on fait intervenir quelques critères secondaires, qui ne concernent pas la sécurité: aménagement du territoire, protection des sites, etc. Ce qui permet de laisser tomber, en route, quelques sites!

Passons sur les détails pour considérer la classification finale: il y a deux premiers ex aequo, un troisième et cinq quatrièmes ex aequo, parmi lesquels le candidat Ollon. Il y a donc trois sites meilleurs et quatre aussi favorables et c'est pourtant lui qui remporte la palme.

Les conclusions de l'expert?

— Cedra, désireuse de suivre des paramètres avant tout économiques, politiques, etc... a limité au maximum les études scientifiques et techniques, a fait fi de la sécurité; cela serait très grave du point de vue éthique.

— Cedra a été incapable, techniquement et intellectuellement, de maîtriser de façon satisfaisante le problème du choix de sites. Et cela laisserait mal augurer quant à sa capacité de construire puis d'exploiter un dépôt final.

Autrement dit: malhonnêtes ou incompétents?

MOINS D'ÉTAT

Les cartes postales des saisonniers

Début 1969: des centaines de saisonniers arrivant en Suisse attendent dans le froid de passer leur visite sanitaire d'entrée à la gare Cornavin à Genève. Mars 1984: retour à la case départ, la même histoire se répète. Entre ces deux dates, une histoire qu'il vaut la peine de raconter.

A la fin des années soixante (vote de l'initiative Schwarzenbach en 1970), l'Association des femmes de pasteurs de Genève entame une réflexion sur la situation des étrangers dans notre pays. Tout en réclamant l'abolition du statut de saisonnier, elles décident d'agir pour assurer dans l'immédiat un accueil décent et chaleureux à ceux qui viennent travailler en Suisse, loin de leur famille. Les contacts avec les autorités et la commission paritaire Société suisse des entrepreneurs / Syndicat du bois et du bâtiment, sont rapidement pris, et couronnés de succès: on n'est pas pour rien dans la Rome protestante.

1970. Des locaux sont mis à disposition par une paroisse catholique, puis par une paroisse protestante près de la gare. Des matelas à l'étage permet à ceux que le voyage a épuisé de prendre un peu de repos. Dès quatre heures du matin, des bénévoles se relaient: carte de la Suisse à l'appui, on montre à ces étrangers leur lieu final de destination; du café est servi, des cartes postales affranchies mises à disposition pour les premières nouvelles au pays.

La même opération a lieu en 1971. Mais en mars 1972, l'Etat qui a entre-temps aménagé des locaux à cet effet, remercie (au propre comme au figuré) les femmes de pasteurs, pourtant prêtes à continuer. En septembre 1983, ce bâtiment est fermé.

Dès 1984, les saisonniers arrivent, comme toujours par centaines, dans deux salles d'attente aseptisées, meublées de quelques chaises, sises dans un centre postal ultra-moderne. Et on loue en catastrophe les locaux que la paroisse prêtait quatorze ans auparavant... Et on envisage d'installer une tente... L'Etat met-il encore à disposition des cartes postales affranchies?

SECRETS

La vie sphérique

$4\pi R^2$ pour vous mettre à l'abri, c'est la surface de votre sphère, surface variable selon la grandeur de votre rayon R. Il y a les petites sphères, les petites sphères des pauvres; il y a les grandes sphères, à rayons longs comme un bras.
Le secret bancaire opposé à l'administration fiscale, elle-même liée par le secret de fonction, fait-il partie de la sphère?
Partout, on lit la réponse: lever ce secret, ce serait une atteinte intolérable à la sphère privée! Intolérable, donc.
Lorsque les banques ou les assurances mettent sur fichiers informatiques des renseignements non seulement financiers, mais personnels sur certains de leurs clients et qu'elles échangent entre elles, dans des circonstances données, ces renseignements, elles estiment ne pas porter atteinte à la sphère privée, puisqu'elles sont toutes tenues légalement au secret. Le secret est certes gardé entre initiés, mais le contenu de ce secret transmis peut entraîner des décisions lourdes de conséquences pour l'individu. Qu'importe, on affirmera toujours que la sphère privée est protégée!
L'atteinte à la sphère privée résulterait donc de la seule relation entre l'individu et l'Etat. Pourquoi, si l'Etat ne demande que des renseignements financiers et qu'il est lié par le secret de fonction?
L'Etat détient aussi des données très personnelles, médicales, policières, qui touchent incontestablement à la sphère privée. Il est difficile, souvent impossible, pour le citoyen d'y avoir accès. Le montant d'un compte bancaire n'a rien d'intime; mais être fiché pour activités politiques peut avoir des conséquences professionnelles sérieuses.
Il reste que le mot «intolérable» n'est utilisé que pour l'atteinte à la vie sphérique (féerique) bancaire. Simples propos préliminaires pour un vaste sujet.

A. G.

PHANTASMES BANCAIRES

La sélection des angoisses

Les phantasmes propagés à tout va par les milieux bancaires à l'occasion du débat sur l'initiative «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques» (DP 724) ne tombent pas du ciel. Cette offensive massive, extraordinairement onéreuse — on compte que l'UBS, par exemple, a déjà dépensé quelque 8 millions de francs pour propager son point de vue depuis le lancement de l'initiative — est «scientifiquement» conçue et planifiée. Rudolf Strahm, secrétaire du Parti socialiste suisse, a démonté les rouages de cette campagne qui est d'ores et déjà la plus coûteuse que la Confédération ait connue en préalable à une votation populaire. Les états-majors bancaires ont bien sûr articulé leur propagande selon les règles de l'art: l'Association suisse des banquiers a d'abord confié aux spécialistes de deux instituts de recherche sur les marchés la tâche de procéder à un «sondage de surface» pour savoir ce que les citoyens et citoyennes savaient au juste de cette initiative; puis, grâce à une «analyse en profondeur», les banquiers, toujours par voie de sondage, ont testé les arguments opposables à l'initiative, prenant la mesure des peurs et des vulnérabilités; enfin, ce fut le choix des leviers de la peur, provoquant le réflexe voulu: la peur de perdre son emploi; la peur de l'Etat fouineur; la peur qu'étant tous sur le même bateau, nous soyons tous submergés; la peur de la mise en cause de nos «libertés».
Les banquiers souffriraient-ils d'une autre peur, celle des urnes?

VENTES IMMOBILIÈRES AUX ÉTRANGERS

Le piège du bouc émissaire

A gauche et chez les écologistes, on lorgne avec sympathie du côté de l'initiative populaire «contre le bradage du sol», patronnée par l'Action nationale. Déjà la Société suisse pour la protection du milieu vital a annoncé son soutien pour la votation du 20 mai prochain. Et le Parti socialiste suisse à son tour s'est laissé séduire; espère-t-il ainsi retrouver l'assise populaire qui a semblé lui manquer ces dernières années?

L'idée de l'Action nationale et de Valentin Oehen d'interdire le marché immobilier suisse aux acquéreurs étrangers non domiciliés dans le pays est à première vue raisonnable. Elle a rencontré, et va rencontrer l'adhésion d'une partie non négligeable de l'opinion: réservons le territoire exigu dont nous disposons aux habitants de ce pays... D'ailleurs, les socialistes ont toujours été à la pointe du combat, au moment de l'édiction de la législation «ad hoc» en 1961, comme lors des nombreuses révisions qu'elle a subies: espoir de concrétiser l'aménagement du territoire, de contrecarrer la spéculation foncière et de limiter ainsi la hausse du prix des loyers. Espoirs déçus, il faut bien l'admettre, et pas seulement en raison d'une législation trop peu rigoureuse ou mal appliquée. Espoir déçu surtout, parce qu'on s'est trompé d'adversaire.

La spéculation foncière, le développement anarchique de la construction et le massacre des paysages qui en découle — explosion du nombre des résidences secondaires — tous ces maux, si l'on veut bien rester objectif, ne peuvent être mis au compte des acquéreurs étrangers, ou pour une part marginale seulement. Les spéculateurs sont parmi nous, les dévoreurs de paysage aussi. Sur 112 000 résidences secondaires recensées en 1980, 23 000 seulement sont en mains étrangères.
Voilà la raison principale qui rend inacceptable

l'initiative de l'Action nationale; dans la bonne tradition de cette formation politique, elle met le doigt sur un problème réel, mais se trompe — délibérément? — quant aux responsabilités. Une illustration classique du bouc émissaire.
Autre point faible de l'initiative: si elle interdit sans nuance l'acquisition de résidences principales — pour les étrangers au bénéfice d'un permis de séjour — elle laisse en revanche le champ libre à l'acquisition d'immeubles industriels et commerciaux.
En clair, les cantons urbains, riches et industrialisés, continueront de se développer grâce aux capitaux étrangers, tandis que les cantons de montagne se verront interdire le «bradage» d'un seul mètre carré touristique. La bonne conscience de la Suisse aisée sur le dos de la Suisse rurale. Conception très particulière de la solidarité confédérale.

Qu'on nous entende bien: il ne s'agit pas de justifier ce qui s'est fait depuis vingt ans en matière de développement touristique! La nouvelle loi fédérale qui doit entrer en vigueur, ne permettra d'ailleurs plus les aberrations en la matière, qui ont caractérisé les années septante. Elle donne à la Confédération le contrôle absolu sur le nombre annuel de transactions, tout en laissant aux cantons et aux communes, une marge d'autonomie quant aux types d'acquisitions qui peuvent être autorisées.

La nouvelle loi est fédéraliste au meilleur sens du terme: un cadre fixé par le «centre» et des modalités qui peuvent varier au gré des besoins et des politiques décidées par les collectivités locales. L'initiative de l'Action nationale, au contraire, est centralisatrice — elle confère des pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour déroger au principe de l'interdiction — bêtement unitaire et hypocritement laxiste quand les intérêts de la Suisse urbaine et riche sont en jeu.
Enfin, en désignant l'étranger comme la cause de nos maux, l'initiative de l'Action nationale occulte, dans le droit fil de la «pensée» xénophobe, les problèmes véritables de la maîtrise du sol, du développement régional et du logement.

CRISE

Un appartement à La Chaux-de-Fonds

La solidarité envers le Jura frappé par la crise (la crise ne se mesure pas seulement au pourcentage des chômeurs par rapport à la population active, mais encore au rythme du dépeuplement), cette solidarité peut concerner la formation professionnelle, l'encouragement aux nouvelles entreprises, mais elle devrait aussi — c'est notre thèse — se manifester par le maintien, avec appui financier extérieur, de la qualité de la vie sociale, culturelle. Il serait notamment souhaitable que les logements, vu la disponibilité du marché, puissent être rachetés par des coopératives ou des particuliers. Le but n'est pas l'entretien du parc immobilier, mais l'abaissement du coût de la vie, devant permettre la diminution de l'horaire de travail ou la généralisation du temps partiel, même avec réduction de salaire, mais sans baisse du niveau de vie. Au lieu de payer 1500 francs un trois pièces à Genève, autant le payer 500 francs à La Chaux-de-Fonds, travailler trente heures et payer moins d'impôts.

Lu donc avec intérêt dans «Solidarité ouvrière» (trimestriel de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, n° 21, adresse utile: case postale, 8031 Zurich), le reportage de Jean Buhler sur La Chaux-de-Fonds; dont ce passage consacré au problème du logement:
Oui, quand elle peut agir discrètement et sans exciter la spéculation, la commune rachète à bas prix des immeubles du centre. Il y a 1600 appartements libres dans le canton, dont 1550 dans les Montagnes et 700 rien qu'à La Chaux-de-Fonds. N'encaissant plus de loyers, des propriétaires ne réparent pas, laissant la ruine s'installer. Des groupements de maîtres d'Etat s'organisent, rachètent à bas prix et restaurent.
Le secteur alternatif est très actif. Un bel appartement, on peut se le faire soi-même ou avec un groupe de copains. Un Didier Leuba, régisseur de cet admirable Théâtre populaire romand qui a commencé dans une grange et qui a ramené à la vie Beau-Site, l'ancienne maison des Unions chrétiennes, lui, il a pris six mois de congé et il a transformé deux étages d'une maison dont il a maintenu les loyers fort bas. Réponse anticipée aux banques et aux promoteurs: l'argent n'est pas tout.
D'autres, que je connais bien, en font autant. On achète seul ou avec quelques amis. On retape le soir ou le samedi après-midi. On aménage un local TV pour tout le monde. Un jour, c'est les gars du deuxième qui font la popote, un autre jour ceux du rez-de-chaussée.
Et les idées de courir. Les maisons anciennes sont mal isolées. On va se ruiner en chauffage, même si c'est au bois. Pourquoi ne pas mettre au point un système d'isolation, demander un prêt aux banques et démontrer au proprio qu'il va se rembourser des frais encourus sur le coût du combustible économisé chaque année? On évite une perte de patrimoine, on crée des emplois, on est écologique à souhait.
Dans la même optique, pourquoi ne pas créer au moins une douche ou une salle de bains par maison s'il faut lutter contre les gérances qui préfèrent ne plus louer les appartements bon marché et ne veulent rien investir pour en améliorer le confort? Pourquoi ne pas rediviser la masse de travail en créant des temps partiels et même accepter une baisse des salaires pour donner du travail et un gagne-pain à ceux qui n'en ont plus?

Nous reviendrons sur ces boîtes aux idées qui se gonflent de suggestions. Nous reviendrons sur certaines réalisations qui placent La Chaux-de-Fonds non pas à l'arrière-garde de la crise, mais déjà à l'avant-garde d'une société nouvelle de l'après-crise.

GENÈVE

Hispano-Oerlikon: la pointe de l'iceberg

Hispano-Oerlikon: personne n'aura été, surpris des derniers soubresauts de cette filiale genevoise de Bührle. Ni les ouvriers, qui savent que la dernière grosse commande en cours, les antennes radar destinées aux missiles Rapier, ne les mènera que jusqu'à fin 1984, et qui sortent à peine d'une précédente épreuve de force avec la direction. Ni la tête zurichoise du groupe, qui procède à des coupes sombres dans les effectifs de ses salariés depuis trois ans, qui a vidé Hispano de son contenu technologique après l'avoir racheté et qui ne parvient plus à rentabiliser son secteur armements, malgré les commandes massives de la Confédération, malgré le système de fabrication sous licence à l'étranger, mis en œuvre pour tourner la législation suisse sur l'exportation d'armes. Ni les autorités politiques genevoises, et au premier chef le Département de l'économie publique, dirigé par le radical Borner, poulain des syndicats patronaux pour ses professions de foi «libérales» (les lois du marché et rien d'autre), partisan d'une «tertiarisation» de Genève à outrance.

Demeure le constat que tirait il y a plus d'une année la FTMH, syndicat de la métallurgie et de l'horlogerie, que nous citions à l'époque (DP 651, 16.9.1982 «Crise industrielle et désindustrialisation») et dont il n'y a aujourd'hui rien à retrancher:

Si crise (de l'industrie genevoise) il y a — et personne n'en doute — on peut faire l'hypothèse que l'on en sortira à terme par des adaptations, des restructurations et des sacrifices qui se traduiront par l'abandon de certaines fabrications et la disparition de certaines entreprises qui n'ont pas su prévoir suffisamment tôt les changements de l'environnement économique. Cependant, s'il s'agit d'une crise, on peut espérer sauver l'essentiel de la substance industrielle.

Le problème nous semble plus grave et nous pensons que nous sommes déjà au-delà de la crise et que s'est amorcé un mouvement de désindustrialisation. Autrement dit, il s'agit purement et simplement de la liquidation progressive du potentiel industriel. A l'occasion d'une crise, il y a souvent substitution d'un potentiel nouveau à un potentiel ancien. Dans le cas actuel de Genève, rien de semblable. Un système industriel ancien est liquidé mais rien n'est mis à sa place. Les industries créatrices de produits propres s'effacent, disparaissent et, dans le meilleur des cas, elles deviennent des industries de sous-traitance.

Les choses se passent comme si on arrivait en bout de course sans espoir de renouvellement, sans espoir de retrouver des filières nouvelles, sans espoir de préserver toutes les habiletés, tous les savoirs techniques, toutes les informations industrielles acquises depuis un siècle.

Il faut donc craindre, et c'est là le pire, une espèce de «diaspora» des ouvriers qualifiés, des techniciens et des ingénieurs qui ont fait la grandeur de l'industrie genevoise. C'est moins la disparition du capital industriel que celle du capital humain qu'il faut craindre. La désindustrialisation n'est pas seulement un phénomène qui a des conséquences économiques, mais qui a aussi des conséquences politiques, sociales et culturelles. Ces dernières, dans l'immédiat, préoccupent sans doute moins; à moyen et long termes, elles ont pourtant une énorme signification qu'on aurait tort de négliger, car elles risquent de modifier fondamentalement l'existence et la vie quotidienne des Genevois.

»Dans la mesure où il n'y a ni contrainte ni avantage absolus, on peut donc choisir entre subir les modifications ou les contrôler par des actions spécifiques et coordonnées. Si nous décidons de les contrôler, cela suppose la mise en place d'une politique économique qui mette l'accent sur l'industrie en créant les conditions d'un véritable renouveau industriel.

Hispano-Oerlikon: un symptôme, parmi d'autres, d'une situation plus grave encore qu'il n'y paraît. Même si Genève, c'est l'évidence, ne vit pas aujourd'hui les mêmes bouleversements qui affectent d'autres villes ou cantons. A titre de point de repère, ces chiffres cités par Denis Maillat dans le dernier numéro de la revue «Skepsis» (c.p. 3930, 1002 Lausanne) et qui cernent l'érosion démographique de région horlogère:

POPULATION RÉSIDENTE DE LA RÉGION HORLOGÈRE DE 1970 À 1980

Régions	Population 1970	Population 1980	Variation absolue	Variation relative
Neuchâtel-Sud	92842	92704	- 138	- 0,15%
Val-de-Travers	13953	11381	- 2572	- 18,43%
Centre-Jura	80990	69694	- 11296	- 13,95%
Jura	67538	64986	- 2552	- 3,78%
Jura-Sud	39776	36089	- 3687	- 9,27%
Seeland	32284	35950	+ 3666	+ 11,34%
Bâle-Campagne	81931	85387	+ 3456	+ 4,22%
Yverdon	51119	48942	- 2177	- 4,26%
Vallée de Joux	8111	6488	- 1623	- 20,01%
Balsthal	14065	12773	- 1292	- 9,19%
Thierstein-Laufon	37197	38200	+ 1003	+ 2,70%
Granges	38501	33280	- 5221	- 13,56%
Soleure	80972	79285	- 1687	- 2,08%
Bienne	66247	56068	- 10179	- 15,37%
Total RH	705526	671237	- 34289	- 4,86%

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

De l'administration

(...)

— La différence entre un bon administrateur et un mauvais tient à quelques cheveux. Les bons administrateurs sont ceux qui font des choix rapides.

— *Et acceptables?*

— En général, il en sort toujours quelque chose. Un mauvais administrateur, en revanche, hésite, discutaille, réclame des réunions, des rapports, des commissions d'enquête. En fin de compte, par son comportement, il risque de créer de sérieux problèmes.

— *Mais n'est-il pas parfois préférable d'avoir suffisamment d'informations avant de...*

— Le mauvais administrateur s'occupe davantage des rapports que des décisions. Il cherche à se constituer le dossier impeccable qu'il pourra exhiber comme excuse à ses erreurs.

— *Et le bon administrateur?*

— Oh! il se contente de donner des instructions verbales. Il ne cache pas ce qu'il a fait si, à la suite de ses ordres, des problèmes surgissent. (...) L'une des choses les plus difficiles à trouver, (...) ce sont des gens vraiment capables de prendre des décisions. (...).

(Tiré de «L'empereur-dieu de Dune», de F. Herbert. Ed. Laffont. Coll. «Ailleurs et demain». Pages 246-247.) **G. S.**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Hugo

Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
J'allai voir la proscrite en pleine forfaiture,
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,
Repose le salut de la société,
S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce:
— Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce;
Je ne me ferai plus griffer par le minet.
Mais on s'est récrié: — Cette enfant vous connaît;
Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.
Elle vous voit toujours rire quand on se fâche.
Pas de gouvernement possible. A chaque instant
L'ordre est troublé par vous; le pouvoir se détend;
Plus de règle. L'enfant n'a plus rien qui l'arrête.
Vous démolissez tout. — Et j'ai baissé la tête,
Et j'ai dit: — Je n'ai rien à répondre à cela,
J'ai tort. Oui, c'est avec ces indulgences-là
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.
Qu'on me mette au pain sec. — Vous le méritez, certes,
On vous y mettra. — Jeanne alors, dans son coin noir,
M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
Pleins de l'autorité des douces créatures:
— Eh bien, moi, je t'irai porter des confitures.

Qui ne connaît ces vers, écrits par Victor Hugo le 21 octobre 1876 — il avait septante-quatre ans — dans ce recueil intitulé *L'Art d'être Grand-Père*, inspiré notamment par ses deux petits-enfants, Georges, né en 1868, et Jeanne, née en 1869?

Et maintenant, ces lignes écrites vers 1936:

M^me^ Negroponte était à l'hôpital d'Uzès, où sa santé l'obligeait à séjourner souvent. Je l'avais vue jadis, mais je n'aurais pu la reconnaître. Elle avait perdu ses dents, et une calotte blanche de laine tricotée remplaçait les cheveux qu'elle n'avait plus. Dans son visage émacié, aux pommettes saillantes, brillaient des yeux très noirs. Une telle bonté émanait de ces orbites creuses, une voix si douce et si tendre sortait de cette bouche édentée que je fus séduit aussitôt. (...)

Le soir, le chevrier retournait au village. M^me^ Negroponte restait seule dans sa chambre pareille à une cellule de couvent. Elle se nourrissait du lait de ses chèvres et d'un peu de bouillie de blé. Toute la nuit, elle lisait et priait; elle était heureuse pendant ces nuits de prière où elle oubliait ses souffrances. Elle m'écrivait: «Je suis éblouie par la bonté divine.»

L'auteur de ces lignes? Jean Hugo, fils de Georges, et donc arrière-petit-fils de Victor Hugo — Jean Hugo toujours vivant et qui vient de publier un gros livre de souvenirs: *Le regard de la mémoire* — Jean Hugo, mari de Valentine Hugo, peintre et décoratrice.

Quant à M^me^ Negroponte, ce n'est autre que sa tante, *Jeanne*, tour à tour M^me^ Léon Daudet, M^me^ Charcot et M^me^ Negroponte ou Nègreponte, qui mourra en 1941, à l'âge de septante-deux ans...

J. C.

SOCIO-POLITIQUE

Correspondant belge

Les fondateurs du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), en 1959, voulaient «forger les instruments permettant une étude en profondeur du système socio-politique en Belgique». Pleine réussite: il suffit de consulter la liste des publications du dit centre pour se persuader que le Royaume de Belgique dispose d'un outil de recherches très efficace, s'il est resté modeste. Pas de publications luxueuses; pas de gros volumes, mais en général des cahiers brefs et documentés paraissant à raison d'une quarantaine par année (Courrier hebdomadaire), un répertoire permanent des groupes d'entreprise, des dossiers et quelques livres aux éditions du CRISP. Pendant quelques années, le CRISP a aussi suivi l'évolution de l'ancien Congo belge. Il lui arrive d'effectuer des commandes pour le Grand Duché du Luxembourg (analyses électorales) ou pour d'autres commanditaires.

Ajoutons que Jean Meynaud n'est pas oublié par le CRISP qui diffuse encore certains de ses ouvrages et qui a organisé, il y a quelques années, un «colloque Jean Meynaud». Bref, admettons qu'une communauté de travail pourrait être établie valablement entre le CRISP et d'autres chercheurs (suisses, pourquoi pas!), par exemple pour examiner les systèmes de décision politique.

PS. Adresse utile: rue du Congrès 35, 1000 Bruxelles.

RADIO SUISSE ROMANDE

Des parasites sur les ondes

Spectacle pathétique offert par la Radio suisse romande au moment où les premières radios locales se font les dents sur les ondes: un organigramme gelé par des dissensions entre la direction régionale et le Comité directeur de la Société romande de radio et de télévision, une grille des programmes qui retourne dans les tiroirs en attendant que les responsables de sa mise en œuvre puissent enfin commencer leur travail, un «patron» qui tire ses dernières cartouches avant de goûter à une retraite sereine, une crispation des personnels de plus en plus évidente à mesure que les querelles de personnes s'exacerbent à la faveur des retards paralysant les nouvelles «structures». La fin du monopole est douloureuse. Et si on profitait de l'occasion pour reprendre les choses par le bon bout, à savoir réévaluer la place et l'importance du «pouvoir» régional de l'avenue de la Gare à Lausanne, qui n'en finit pas de défendre ses prérogatives mais dont la nécessité reste à démontrer...

PRESSE

Le combat des chefs Lémaniques

«Tribune de Lausanne», «Tribune Le Matin», «Le Matin»: la mue progressive du titre du deuxième quotidien édité par le groupe Lamunière situe les ambitions de cet éditeur qui avait déjà «modernisé», il y a quelques années, la vénérable «Feuille d'Avis de Lausanne» en «24 Heures». Couper le cordon ombilical lausannois est une opération délicate — différée du reste de l'automne passé à ce printemps — qui doit ouvrir plus largement à ce journal les portes du marché romand (cible traditionnelle de la «TLM»). Ambition commerciale et pari journalistique.

Ambition commerciale. Tout se passe comme si l'éclatement de l'ancienne Lousonna SA en trois pôles indépendants, Payot et ses librairies, Nicole et Sonor SA («La Suisse», etc.), Lamunière et la Société d'édition 24 Heures (les deux derniers restant liés au sein de Naville) avait libéré de nouvelles rivalités: il ne fait aucun doute que «Le Matin» doit marcher sur les brisées de «La Suisse» s'il veut, à terme, réussir une nouvelle percée. A cet égard, le renforcement récent des effectifs du bureau de l'agence Air (commune à «24 Heures» et à la «TLM») à Genève annonce bien que la concurrence des deux quotidiens du matin sera âpre sur le terrain genevois, entre autres.

Effet du dynamisme lausannois ou réponse contrainte aux lois du marché publicitaire? L'un et l'autre, sans doute. Mais si la survie de la «TLM» est à ce prix, comment ne pas voir dans cette opération le signe précurseur, en Suisse romande, de mutations profondes dans la presse? On avait un peu perdu de vue cette dernière, à force d'épiloguer sur l'éclatement de la radio et de la télévision; il est certain que pour préserver leurs positions, les journaux traditionnels sont condamnés à l'offensive et à terme, à une redéfinition des positions acquises.

Pari journalistique. Y a-t-il place, à côté des quotidiens régionaux ou cantonaux, soignant sans relâche leur position dominante par un quadrillage journalistique local dans lequel le «Nouvelliste», par exemple, est passé maître, y a-t-il place à côté du «Démocrate», de «L'Impartial» ou de «La Liberté», pour un «produit» intercantonal, à surface romande, acheté au coup par coup mais assez régulièrement pour justifier des ressources publicitaires supplémentaires? En Suisse allemande, «Blick» a résolu le problème grâce aux méthodes que l'on sait. En Suisse romande, jusqu'ici, forte de son monopole, seule la SSR assumait tant bien que mal cette dimension «romande» sur le plan journalistique. «Le Matin» tiendra-t-il le pari de gommer les œillères cantonales sans tomber dans le sensationnalisme racoleur de Ringier, en gardant la tenue de la «TLM»? Ce serait une réhabilitation des lecteurs, qui depuis longtemps pèsent moins lourd que les annonceurs dans les budgets des journaux.

Le titre «Le Matin» a été peu utilisé jusqu'ici en Suisse (il a, comme on sait, fait florès en France). Nous avons trouvé un «Morgen», quotidien catholique alémanique paraissant à Olten, mais qui a disparu dans les fusions visant à renforcer la presse de cette tendance. Les autres «Matin» ont été des étoiles filantes. C'est ainsi qu'en 1910 et en 1929, des éditeurs tessinois ont utilisé le titre «il mattino». C'est ainsi que des jeunes de Martigny ont publié quelques numéros d'un périodique, non quotidien, sous le titre «Le Matin», au début des années 80; ils réussirent même à converser avec le conseiller fédéral Furgler. Fin de l'expérience en 1981: «Pas assez de temps pour rédiger le journal, manque de publicité et d'abonnés.»

LA CHUTE DES FEUILLES

L'évolution des tirages des dix dernières années, en Suisse romande comme ailleurs, explique bien des transformations de journaux obligés de satisfaire suffisamment de lecteurs pour justifier des interventions auprès des annonceurs. Les quatre «grands romands»:

	1974	1984
«24 Heures» (VD)	96 545	93 360[2]
«Tribune-Le Matin» (VD)		
— semaine	56 067	45 500[3]
— dimanche	115 055	120 114[3]
«La Suisse» (GE)		
— semaine[1]	70 943	64 755[2]
— dimanche[1]	114 307	99 244[2]
«Tribune de Genève»	71 547	63 734

[1] Tirages attestés en 1975.
[2] Tirages attestés en 1983.
[3] Tirages attestés en 1981.